



**SERVICE DE PRESSE**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **LA FAUSSE PISTE DU CDI « MOBILITE » HOTELLERIE-RESTAURATION**

FORCE OUVRIERE revendique depuis plusieurs années la mise en place d'un système de bonus-malus afin de responsabiliser les entreprises dans leur pratique de recours aux contrats à durée limitée et ainsi éviter les abus.

Prétextant les différentes interventions du Président de la République sur le sujet, les entreprises tentent de proposer des dispositifs pour échapper à ce système. Le dernier en date est le « CDI Mobilité de l'Hôtellerie et Restauration ».

Ainsi, le secteur de l'hôtellerie-restauration, connu pour recourir de manière massive aux contrats précaires, propose de mettre en place un nouveau type de CDI, calqué sur le modèle du CDI intérimaire. A cette fin, les entreprises du secteur se disent même prêtes à s'acquitter d'une double cotisation : celle, « classique », d'assurance chômage et celle dite de « sécurisation ».

Toutefois, Force Ouvrière considère que ce système calqué sur le CDI intérimaire ne sécuriserait en rien le salarié (absence d'indemnité de fin de mission, période d'intermission où le salarié doit se tenir à la disposition de l'agence, obligation d'accepter des missions mêmes moins bien rémunérées et/ou loin du domicile de l'intérimaire) et n'y est donc pas favorable ! FO relève que ce contrat déporterait au niveau de la branche une partie de l'indemnisation du chômage, ce qui générerait des inégalités de traitement face au chômage en fonction de son secteur de métier.

Paris, le 6 février 2019

**Contact :**

**Michel BEUGAS**

**Secrétaire confédéral**

*Secteur Emploi et Formation professionnelle*

*[mbeugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeugas@force-ouvriere.fr)*

01 40 52 84 05

**Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE**

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z